



Règlement de la consultation

1- OBJET DU MARCHE :

Marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériels didactiques en génie climatique à des fins pédagogiques

2- POUVOIR ADJUDICATEUR :

Lycée Vaucanson représenté par sa proviseure par intérim, Morgane EZANNO.
Adresse : 27 rue Anatole France – 38 100 GRENOBLE
Service en charge du marché : intendance
Téléphone : 04-76-96-55-18
E-mail : intendance.0380033e@ac-grenoble.fr

3- COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

Monsieur Olivier BEATRIX
Agent comptable du lycée Vaucanson
Adresse et coordonnées identiques à celles indiquées dans la rubrique « pouvoir adjudicateur »

4- PROCEDURE UTILISEE :

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

5- DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE :

- le présent règlement de la consultation
- le cahier des clauses techniques de la prestation à réaliser
- l'acte d'engagement

6- DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION DE MIS EN SERVICE : le 10 septembre 2021

7- CONTENU ET DESCRIPTIF DU MARCHE :

Le présent marché comprend, la fourniture, la pose et la mise au point de l'ensemble d'équipements pédagogiques neufs cité ci-après :

- Un banc pédagogique fixe de type « centrale frigorifique complexe »
- Un banc pédagogique mobile de type « groupe froid négatif »
- Un banc pédagogique mobile de type « chauffe-eau solaire avec accumulation ».

Le marché comprend également la formation du personnel du GRETA de Grenoble à l'utilisation et la maintenance périodique de cet ensemble de matériel et la fourniture de supports de formation et outils pédagogiques.

La prestation est à exécuter au sein du GRETA de Grenoble, au centre permanent du bâtiment situé au 75 bis avenue Rhin et Danube, 38 100 Grenoble.

8- CRITERES D'APPRECIATION DES OFFRES :

Les offres des candidats devront être déposées au plus tard le 13 juillet 2021 à 12h00.
Elles seront classées selon les critères suivants :

- **60 %** : Caractéristiques et performances techniques des matériels proposés et qualité des services associés

Ce critère sera analysé en fonction des éléments fournis :

- *fiches techniques précisant l'ensemble des caractéristiques des pièces*
- *attestation de conformité à la réglementation en vigueur.*
- *formations proposées (modalités, contenu, durée)*
- *contenus pédagogiques proposés*
- *modalités et délais d'intervention en cas de panne*
- *garantie*

- **40 %** : Prix

Ce critère sera apprécié globalement au vu du chiffrage total reporté sur l'acte d'engagement.

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée nous pourrions avoir recours à la négociation, mais nous nous réservons la possibilité d'attribuer le marché public sur la base de l'offre initiale sans négociation.

9- PRESENTATION DES OFFRES :

L'offre devra nécessairement englober l'ensemble des prestations facturées (fourniture, livraison, mise en service et formation).
Le candidat sera présumé avoir pris tous les renseignements nécessaires avant de produire son offre définitive, de façon à exclure l'invocation de surcoûts ultérieurs à la prestation définie dans le présent marché.
Le chiffrage respectif de chacun des 3 matériels définis à l'article 7 devra apparaître de manière distincte sur l'acte d'engagement.

Les questions techniques éventuelles seront adressées par courriel à l'adresse suivante : cmermin@gretadegrenoble.fr
Pour toute question sur l'administration du présent marché : intendance.0380033e@ac-grenoble.fr

Pour chacune des offres, le candidat devra retourner :

- L'acte d'engagement daté et signé
- Le règlement de consultation et le cahier des clauses techniques paraphés
- Un mémoire technique permettant d'apprécier la qualité de l'offre au regard des critères d'appréciation mentionnés à l'article 8.

Les documents constitutifs du marché définis à l'article 5, seront les seuls éléments auxquels se référer en cas de litige sur la prestation et ses modalités.

10- NOTIFICATION DU MARCHE :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en opérateur économique qui s'engage à exécuter les prestations décrites à l'article 7, aux conditions fixées par les documents du marché, au prix défini par l'acte d'engagement.

11- DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE :

La durée de validité de l'offre est fixée à 120 jours à compter de la date de notification au titulaire du présent marché.

12- FACTURATION :

La facturation interviendra après réalisation **complète** de la prestation décrite dans le descriptif du marché de l'article 7.
La facture est à adresser par voie dématérialisée sur la plateforme Chorus pro.

13- PAIEMENT :

Le paiement des factures se fera par mandat administratif dans les 30 jours qui suivent la réception des factures sur la plateforme Chorus pro.
Le non-respect de cette obligation engendrera d'office les pénalités prévues par les dispositions relatives aux marchés publics.
Il n'est prévu ni avance, ni acompte.

14- LITIGES :

Le tribunal administratif de Grenoble est seul compétent pour juger des litiges intervenus dans le cadre de l'exécution du présent marché.

DATE :

Le chef d'établissement du lycée Vaucanson
Représentant légal et ordonnateur du Greta de Grenoble

Le titulaire (*fournisseur*) du Marché
Vues et acceptées l'ensemble des clauses incluses dans le présent marché

(signature et cachet)

(signature et cachet)

RAPPEL DU CALENDRIER DE LA PROCEDURE :

PUBLICATION DU MARCHE SUR LE SITE INTERNET DE L'AJI :
(ASSOCIATION DES JOURNEES DE L'INTENDANCE : <http://www.aji-france.com>)

25 juin 2021

REMISE DES OFFRES (au plus tard) :

13 juillet 2021 à 12h00

LIVRAISON COMPLETE ET MISE EN SERVICE DE L'EQUIPEMENT :

30 septembre 2021